

Mardi 10 décembre, Toutes et tous en grève et dans la manifestation !

Le projet de réforme des retraites que prépare Emmanuel Macron et son gouvernement constitue un recul social sans précédent !
S'appuyant sur le rapport Delevoe, le projet vise à atteindre plusieurs objectifs.

Suppression des régimes actuels pour les remplacer par un système universel à points :

Selon la logique du gouvernement, la comptabilisation en points favoriserait l'égalité de traitement de tous, puisque chaque euro cotisé conduirait à l'acquisition du même nombre de points pour tous les assurés, quels que soient l'activité professionnelle, le statut ou la forme de l'exercice.

La mise en place d'un tel système pénaliserait prioritairement les femmes, les malades ou les invalides, les jeunes, ceux qui ont subi le chômage et la précarité. En d'autres termes, tout le monde va y perdre.

L'allongement de l'âge de départ :

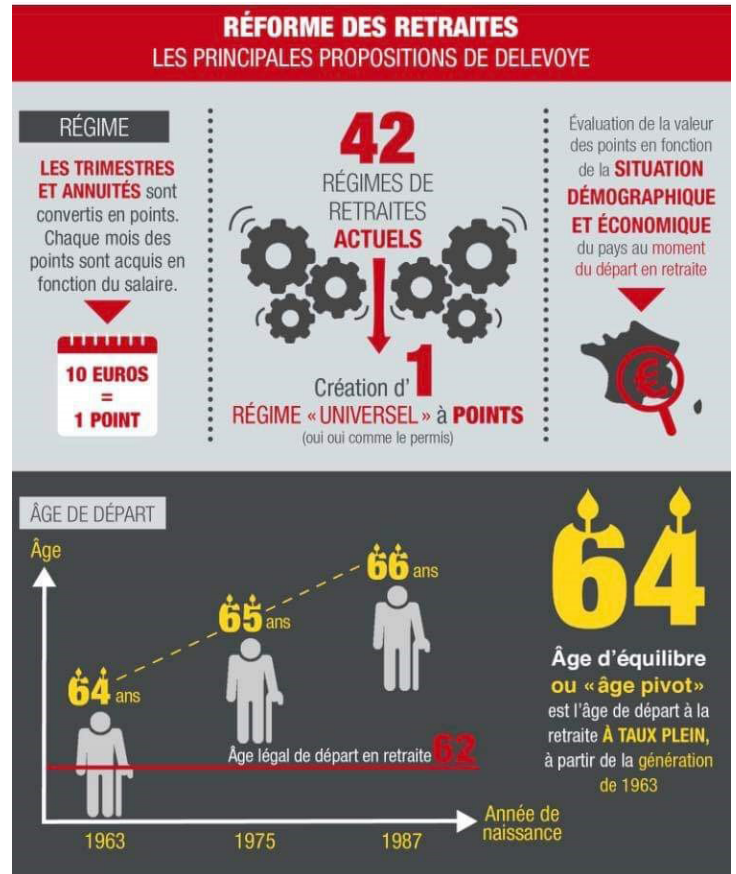
Officiellement, le Président de la République affirme qu'il n'y aura pas d'allongement de l'âge de départ à la retraite.

Cependant, dans le rapport de Delevoe, il est clairement écrit que « le système universel incitera au prolongement de l'activité ».

Deux notions sont utilisées pour « enfumer » les salariés : l'âge de départ et l'âge de Taux Plein.

Ainsi, s'il sera toujours possible de partir à 62 ans, les salariés subiront dès lors, une décote. Il faudrait donc travailler jusqu'à 64 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le système universel s'appliquerait aux personnes nées en 1963 et années suivantes et dont l'âge légal de départ en retraite (62 ans) serait atteint à compter du 1^{er} janvier 2025.



Des durées de carrière ubuesques...

Ceci n'est pas une simulation :

Pour 2025, le Gouvernement annonce un droit annuel à retraite de 55 centimes pour 10 euros de cotisation (soit un rendement de la cotisation de 5,5 % à l'âge du taux plein).

En fait, toute personne dont la carrière et les revenus auraient progressé dans la moyenne devrait travailler :

43 ans pour une pension de 60 % du dernier salaire

47 ans pour 66 % du dernier salaire

pendant 54 ans pour une pension de 75 % du dernier salaire



L'UD CGT de Meurthe & Moselle appelle les salarié-e-s, les retraité-e-s, les jeunes et les privé-e-s d'emploi à suivre les grèves et à participer massivement à la manifestation Mardi 10 décembre 2019

À Nancy -Rassemblement à 13h30 - Place de la République.

La retraite que nous voulons ...

La réforme que nous prépare le gouvernement est différente des précédentes par son ampleur (tous les régimes) et par sa nature (systémique). Elle est particulièrement dangereuse pour les petites retraites, pour les femmes et surtout pour les salariés du secteur privé.

A la CGT, nous le savons, si le gouvernement voulait vraiment améliorer les droits à la retraite, il commencerait par dresser un bilan contradictoire des différentes réformes régressives depuis 1993. Il remettrait à plat la base de calcul des années prises en compte afin de renforcer notre système par répartition. Il reviendrait sur l'allongement des années nécessaires pour obtenir le taux plein. Il remettrait en place la retraite à 60 ans avec un réel départ anticipé pour les travaux pénibles.

Répondre au défi démographique ...

La CGT considère que l'allongement de la durée de vie doit rester un progrès.

Elle est en total opposition avec la logique des gouvernements successifs qui voudraient que « puisque l'on vit plus longtemps, il faudrait travailler plus longtemps ».

La CGT défend la logique inverse, c'est parce que l'on part plus tôt à la retraite que l'on vit plus longtemps.

Nous sommes face à un véritable choix de société : à qui doit profiter les progrès technologiques et ceux de la Médecine ? Pour la CGT, la réponse est claire : aux salariés.

Répartition, prestation définie et solidarité ...

Ce sont les trois principes sur lesquels a été construit notre système de retraite. Ils sont indissociables et doivent être réaffirmés et renforcés.

La prestation définie, c'est une garantie pour l'avenir.

La CGT défend le fait que les salariés doivent savoir à l'avance de combien sera le montant de leur pension. C'est pourquoi le taux de remplacement de 75 % (base + complémentaire) doit rester un objectif garanti pour une carrière complète.

La solidarité, organisée à l'intérieur du système de retraite et financée par les cotisations, doit être un droit, lié au travail, permettant de répondre aux aléas du travail : emploi, rémunérations, précarité, chômage santé, veuvage ..

C'est le contraire d'une allocation de solidarité ou d'assistance.

Les moyens existent pour financer nos retraites ...

Gagner l'augmentation des salaires et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales, taxer les profits, gagner une meilleure répartition des richesses sont autant de pistes pour financer une retraite juste et solidaire pour toutes et tous !

**Jeudi 05 décembre :
1,5 millions de manifestants
dans tout le pays.
10 000 manifestants dans les
rues de Nancy.**

**Mardi 10 décembre,
rassemblons-nous, amplifions
le mouvement.**

**Toutes et tous en grève et dans
la manifestation.**

Des principes clairs pour répondre aux besoins de tous :

Les propositions de la CGT !

- Garantir la possibilité d'un **départ à 60 ans et à taux plein.**
- Assurer un niveau de pension d'**au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète** avec la suppression des décotes.
- **Indexer les retraites sur le niveau des salaires** et non sur celui des prix.
- **Élever le minimum de pension nette au niveau du SMIC (1 200 €)** pour une carrière complète.
- **Reconnaître la pénibilité** avec une politique de prévention et de réparation visant à l'**amélioration des fins de carrière (temps partiel, Préretraite Progressive ...)**, départs anticipés (1 trimestre par année d'exposition).
- **Égalité salariale entre les femmes et les hommes.**
- **Comptabiliser les années d'étude et la précarité.**